



Lettre d'information N°33 - 21 septembre 2023

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Congés payés des salariés : La Cour de cassation met en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congé payé. [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Déclaration fusionnée : Un arrêté du 17 août 2023 liste les éléments nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales dans le cadre de la fusion des déclarations fiscales et sociales des NSA.

[En savoir plus](#)

Ecorégime : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2023-589 du 20 septembre 2023 expose les conditions d'octroi de l'écorégime à partir de la campagne 2023. [En savoir plus](#)

Organisations de producteurs : Le décret n°2023-714 du 1er août 2023 détermine les conditions de reconnaissance des organisations de producteurs dans les secteurs du riz, des fourrages séchés et des oléagineux, protéagineux à graines, soja et légumes secs. Il complète le Code rural et de la pêche maritime. [En savoir plus](#)

Réutilisation des eaux usées : Le décret n° 2023-835 du 29 août 2023 favorise l'utilisation en agriculture des eaux usées traitées. [En savoir plus](#)

Sécurité à la chasse : Le décret n° 2023-882 du 16 septembre 2023 porte création d'une contravention réprimant le fait de chasser en état d'ivresse manifeste. [En savoir plus](#)